

Le franc-parler indigné de Rémi Jarris



Rémi Jarris (à gauche) aux côtés du maire actuel de Vertheuil, Dominique Turon.

ARCHIVES JDM

L'ancien maire de Vertheuil Rémi Jarris s'est vu décerner le titre de maire honoraire : trente et un ans de mandat d'élu local dont douze ans comme maire¹. Il le fait savoir et en profite pour donner sa vision à propos du Médoc, avec sa manière bien à lui d'entrer directement dans le vif des sujets.

Lorsque j'ai reçu cette distinction, la veille de Noël, je n'ai pas pu m'empêcher de regarder dans le rétroviseur, histoire de voir ce qui avait pu changer en plus de 30 ans et ce que ma discrète action publique avait pu apporter à notre Médoc et à mon village de Vertheuil, pour lesquels j'entretiens une passion charnelle, et dont je connais si bien l'histoire et les paysages.

Incontestablement, les bilans que j'ai dressés, à la fin de mes mandats, sont nettement positifs au plan communal et je ne vais pas me tresser ici des lauriers. Mais pour ce qui est du reste, je me souviens avoir parlé de « malédiction des terres médoquines », à l'occasion des débats autour de l'adoption du Parc naturel régional. Je me dois de constater avec amertume que lorsqu'un projet se présente, pourquoi se fait-il que tant de critiques jaillissent de toutes parts pour l'abattre ?

L'avancée positive que constitue le PNR (Parc naturel régional) peut-elle faire oublier tellement de pages négatives dans l'histoire récente du Médoc et effacer cette gênante impression de malédiction ?

Le manque de cohésion et de sens de l'action collective des élus pour trouver des solutions à nos problèmes territoriaux, chacun étant retranché derrière son clocher. Les Basques ont eu le courage de se réunir au sein d'une seule CdC (Communauté de communes). Pourquoi pas nous, alors que nous constituons une seule unité géographique ?

À quand la restauration de la ligne SNCF, qui fut jusque dans les années 1970 la véritable épine dorsale du Médoc ? Et peut-on se satisfaire du train de sénateur adopté par l'amélioration de la 1215 ? À quand un seul office de tourisme, en partenariat avec le PNR, pour enfin s'attaquer à la manne que représente un marché de 800 000 clients potentiels, la métropole bordelaise ? À quand les

paquebots à Pauillac pour faire oublier l'abandon d'un avant-port au Verdon, pourtant en eau profonde ? Les mauvais signes s'accumulent. Le projet Pure Salmon est éreinté par les écolos de Bordeaux, la zone de la Maillarde est sabotée alors qu'Epsilon Composite en a besoin.

Et que dire de la viticulture ! Alors que les grands crus classés tirent leur épingle du jeu, la masse des autres acteurs de la filière est dans la détresse, ne sachant plus vendre son vin. Ne devraient-ils pas se souvenir de l'exemple de la coopération, qui sauva nos vignes dans les années 1930 ? Ils doivent impérativement réapprendre à faire un vin adapté aux goûts des consommateurs et apprendre à le vendre en s'inspirant des Espagnols et des Italiens, par exemple.

Et que dire du débat public ? Les Médoquins, comme la majorité des Français, sont des râleurs et ils le font savoir en votant ou plutôt en s'abstenant, provoquant ainsi le triomphe des extrêmes. Pour un fils de résistant comme moi, croyez-moi, le choc a été rude de voir l'élection d'un représentant d'un parti d'extrême droite, au passé révisionniste et raciste. Les Médoquins réalisent-ils qu'ils ne recueilleront aucun bénéfice de cette élection, de même que lorsque ce personnage était au Département et ne votait aucun crédit ? Qu'ils n'oublient pas quand même le rejet public des migrants naufragés, les invitant à retourner en Afrique, au mépris d'un simple devoir d'humanité.

Nous devons refuser ce débat, devenu binaire, et le triomphe de la société du clash. Il faudra bien qu'un jour des voix fortes s'élèvent pour refuser ce type de débat public.

Rémi Jarris

1. L'honorariat est conféré par le représentant de l'État dans le département aux anciens maires, maires délégués et adjoints qui ont exercé des fonctions municipales pendant au moins dix-huit ans dans la même commune. Sont comptés pour une durée de six ans les mandats municipaux qui, par suite de dispositions législatives, ont eu une durée inférieure à six ans, à condition qu'elle ait été supérieure à cinq ans. Pour l'obtenir, il suffit à l'ancien maire d'adresser une demande à l'autorité préfectorale en y joignant les justifications nécessaires concernant le lieu et la ou les périodes pendant lesquelles il a exercé des fonctions municipales.